

**1971**

## **L'obtention de l'Appellation d'origine contrôlée**

*Elu en 1967, le nouveau président du Syndicat de défense, Roger Baudel, succédant à son père Abel Baudel, relance les opérations pour l'obtention de l'AOC, trente ans tout juste après l'échec de la première tentative. Il s'en explique en termes simples : « Quand j'ai été élu en 1967 Président du Conseil d'Administration du Syndicat de défense de l'appellation et dans les mois qui ont suivi cette nouvelle responsabilité, j'ai de suite pensé que lorsqu'on accepte une charge il convient non seulement d'entretenir son train-train mais de la faire progresser »<sup>1</sup>. Et le progrès en question est facile à envisager : passer du statut de VDQS à celui, plus prestigieux, d'AOC. Le conseil d'administration et l'assemblée générale le suivent.*

### **L'INAO réformé**

La même année, après un très long processus, qui s'inscrit dans le contexte des grandes réformes de l'agriculture menées par le ministre Edgar Pisani, le rôle et les modalités d'action de l'INAO se trouvent sensiblement transformés. Le décret du 9 janvier 1967 crée des comités régionaux officiellement liés dans leur fonctionnement aux Comités interprofessionnels pré-existants. Ils sont considérés comme des intermédiaires entre les professionnels et l'INAO. Le décret prévoit également la désignation d'un commissaire du Gouvernement, d'un agent comptable et la mise en place d'un règlement intérieur approuvé par le Ministre de l'Agriculture renforçant ainsi le contrôle de l'Institut par l'administration. Il affirme enfin le rôle de l'INAO dans la régulation économique des AOC<sup>2</sup>. L'équipe dirigeante est renouvelée avec la mise à l'écart des trois figures emblématiques de la génération des fondateurs : Henri Pestel, Henry Vidal et Pierre Le Roy<sup>3</sup>.

C'est donc dans un paysage institutionnel profondément renouvelé que Roger Baudel engage son action.

### **De l'enlisement au succès : les jeux de la politique**

Le 17 janvier 1970, le dossier est officiellement déposé auprès du comité régional Sud-Ouest de l'INAO. Réuni à Colmar les 13 et 14 mai 1970, le Comité directeur de l'INAO accepte la demande et décide de nommer une commission d'enquête pour son étude. La procédure est normale.

La commission d'enquête commence son travail à Cahors, alternant visites de terrain et réunions, les 3 et 4 juillet 1970<sup>4</sup>. A l'issue de ces journées d'études, elle est invitée au Château de Mercuès. Le repas de clôture est présidé par le Préfet Charles Rickard, dont les relations avec le maire de Cahors, Maurice Faure, ne sont pas toujours totalement sereines...<sup>5</sup> Les différents éventuels ne rejaillissent pas sur la commission, qui rend en septembre un avis très favorable. De manière classique, elle demande toutefois une révision de l'aire de production<sup>6</sup>. Ses autres recommandations sont de conserver l'encépagement tel qu'il avait été fixé depuis 1966 par le label VDQS (70% auxerrois, 30% autres, à savoir Jurançon Rouge, Merlot rouge, Abouriou, Tannat et Syrah), en insistant sur le caractère

identitaire du malbec : « Le Malbec (ou Auxerrois ou Cot) fait à lui seul l'originalité du vin de Cahors. Le vignoble de Cahors est le seul vignoble au monde à base de Malbec comme cépage principal. Ce cépage n'est que le complémentaire partout ailleurs. C'est ici son meilleur terroir d'élection ».

Pourtant, remonté à Paris, le dossier s'enlise. Du moins est-ce ce que rapportent aux frères José et Roger Baudel des personnalités suffisamment informées. Un vice-président de l'INAO appelle Roger Baudel à la mi-décembre 1970 pour l'alerter : « Si vous n'intervenez pas très rapidement au plus haut sommet de l'État, votre demande en AOC va capoter »<sup>7</sup>. Les résistances viennent de deux horizons. Tout d'abord du négoce local, qui craint sans doute de voir les prix d'achat grimper, et qui est relayé par la Confédération nationale des négociants en vins et spiritueux. Ensuite de la Confédération des VDQS, dont les relations avec l'INAO n'avaient pas toujours été bonnes, qui souhaite garder ce qui constitue un fleuron du label<sup>8</sup>.

Comment intervenir au plus haut sommet de l'Etat ? Il se trouve que deux personnalités particulièrement bien placées peuvent être alertées : le secrétaire d'Etat à l'Agriculture Bernard Pons, élu du Lot, et, rien moins, le Président de la République Georges Pompidou en personne. Celui-ci passe ses vacances dans la commune lotoise de Cajarc et est amateur de vin de Cahors.

Pour toucher Pons et Pompidou, Roger Baudel contacte Guy Murat, maire de Cajarc depuis 1959, et, depuis juin 1969 député à l'Assemblée Nationale<sup>9</sup>. C'est à l'occasion d'une réception informelle de fin d'année, chez lui, à laquelle participent Bernard Pons et le Président de la République, que Guy Murat peut exposer la situation délicate du vin de Cahors. Georges Pompidou se serait montré

concerné et étonné, lâchant à Bernard Pons : « M. le Secrétaire d'État, c'est ainsi que vous vous occupez des affaires de votre département ? »<sup>10</sup>

Tout va dès lors très vite. Le comité directeur examine le rapport de la commission d'enquête dès le 10 février 1971. Le 15 avril 1971 le décret de classement paraît. Cahors entre dans l'élite du vin français.

### ***Un succès remarqué et apprécié***

Sous la plume de Pierre Bréjoux, la *Revue du vin de France* ne manque pas de signaler l'événement, et livre à l'occasion ses premières notes de dégustation consacrées au cahors depuis sa création en 1927<sup>11</sup>.

Reconnaissant, le vignoble veut honorer son bienfaiteur présidentiel. Roger Baudel se souvient : « En reconnaissance de quoi, le Grand Conseil de la Confrérie, présidé par M. Roger Bacquié, décida d'offrir la médaille d'or de la Confrérie. Je fus chargé de retourner avec la médaille chez Guy Murat en décembre 1971 pour le charger de "faire la commission". Le lendemain, Guy Murat me téléphone : "Le Président n'a pas voulu votre médaille, il veut que vous la lui portiez à l'Elysée". Et c'est ainsi que début février 1972 je fus appelé à l'Elysée et que Guy Murat, Roger Bacquié, le comte André de Montpezat et moi-même avons été reçu dans le bureau présidentiel très exactement pendant vingt minutes. Le Président fut charmant ; par exemple m'ayant demandé avec le sourire s'il pouvait planter une vigne AOC, je lui répondais, également avec le sourire, que sa propriété n'était pas dans l'aire »<sup>12</sup>.

Le secrétaire d'Etat Pons, lui, était propriétaire au cœur de l'appellation. Conseillé par son voisin et ami Georges Vigouroux (Haute-Serre), il décida après sa réélection de justesse comme député en 1973 de convertir son domaine de Vayrols

en exploitation viticole. Après arrachage des petits chênes, défonçage de la dalle calcaire et plantation de vignes, le Château Pech de Jammes put produire sa première cuvée en 1982<sup>13</sup>.

### ***L'aboutissement d'une conscience historique ?***

Tout au long de ce chemin, l'histoire du vignoble, parfois fantasmée (voir la fiche Mythes), a été mobilisée. Comme dans les autres vignobles, la perspective de créer une appellation protégeable suscite des interrogations et des recherches sur l'histoire<sup>14</sup>. Il s'agit de légitimer la reconnaissance d'une origine délimitée en lui donnant des racines dans le temps autant que dans l'espace. Mais il faut remarquer qu'à Cahors, la relation inverse a aussi fonctionné : c'est l'histoire qui a en partie motivé la quête de reconnaissance. En résumé, si l'appellation a fait appel à l'histoire, l'histoire ou plutôt la conscience

historique a stimulé la démarche en vue d'être reconnu au sommet des appellations. L'identité viticole locale est forte, réveillée et entretenue par des écrivains qui ne sont pas vigneron. Le travail de Ferdinand de Laroussilhe sur les relations entre les vignobles de Cahors et de Bordeaux est ainsi publié en 1904, avant même que l'idée de rapprocher les deux vignobles dans une seule aire ne fût mise en débat (voir la fiche Cahors, un cru de Bordeaux ?), et alors que l'idée d'appellation n'était pas encore discutée<sup>15</sup>. Ce travail concluait à l'altérité radicale, à l'identité propre de Cahors, trop longtemps sous le joug du voisin bordelais. Cette conscience historique a certainement constitué tout au long du 20<sup>e</sup> siècle un ressort profond de la quête d'appellation, et par là de reconnaissance, qui aboutit en 1971. D'autres issues étaient possibles, mais c'est finalement bien celle-là qui s'est réalisée.

---

<sup>1</sup> Archives du Syndicat de défense, Assemblée générale, 1967.

<sup>2</sup> Florian Humbert. *L'INAO, de ses origines à la fin des années 1960 : genèse et évolutions du système des vins d'AOC*. Histoire. Université de Bourgogne, 2011. Français. NNT : 2011DIJOL039 . tel- 01020855, 755 pages, page 640.

<sup>3</sup> Florian Humbert. *L'INAO, de ses origines à la fin des années 1960 : genèse et évolutions du système des vins d'AOC*. Histoire. Université de Bourgogne, 2011. Français. NNT : 2011DIJOL039 . tel- 01020855, 755 pages, page 644.

<sup>4</sup> Établie le 13 mai, elle était composée de : Pierre Martin, Président de la Fédération Nationale des Caves coopératives ; Jean Capdemourlin, Président du Syndicat viticole de Saint-Emilion ; Raymond Chandou, Président de l'Union des Caves coopératives de la Dordogne ; Raymond Le Sauvage, Président du Syndicat des Courtiers en Vins de la Gironde ; Pierre Ginestet, Propriétaire du Château Margaux, Président du Syndicat des Négociants en Vins de Bordeaux et Louis Menjucq, Négociant à Morlaas. Son président était M. Henri Geoffroy, Président en exercice de la Fédération des Associations Viticoles et son secrétaire M. Puel.

<sup>5</sup> Le Monde du 3 mai 1967 mentionne ainsi une déclaration de Maurice Faure à l'égard du préfet : " Notre confiance en vous ... n'est plus ce qu'elle était autrefois "

<sup>6</sup> « La délimitation actuelle n'est évidemment pas entachée d'erreur technique mais comprend de vastes zones où la vigne ne sera plus jamais cultivée ».

<sup>7</sup> Lettre de Roger Baudel ([date à vérifier](#)). Nous remercions Bruno Baudel d'avoir permis de consulter ce qu'il reste des archives de son père, José Baudel.

<sup>8</sup> José Baudel, *Le vin de Cahors*, Parnac, Les Côtes d'Olt, 1984, p. 61.

<sup>9</sup> Suppléant de Pons depuis 1967, Murat est appelé à siéger quand Pons entre au gouvernement formé à la suite de la démission de Charles de Gaulle et de l'élection de Georges Pompidou.

<sup>10</sup> Lettre de Roger Baudel ([date à vérifier](#)). Archives privées Baudel.

---

<sup>11</sup> Pierre Bréjoux, « Le vin de Cahors accède à l'appellation d'origine contrôlée », *Revue du vin de France*, 233, mars-avril-mai 1971, p. 31-35 et p. 36.

<sup>12</sup> Lettre de Roger Baudel (**date à vérifier**). Archives privées Baudel.

<sup>13</sup> Bernard Pons, *Aucun combat n'est jamais perdu ! Mémoires*, L'Archipel, 2018.

<sup>14</sup> Philippe Roudié, « Le rôle de l'histoire dans l'élaboration de l'appellation viticole en France », dans Garrier G. et Pech R. (dir.), *Genèse de la qualité des vins*, Chaintré, Bourgogne-Publications, 1994, p. 46-57.

<sup>15</sup> Ferdinand De Laroussilhe, « Les vins du Querci et les privilèges de la ville de Bordeaux avant la Révolution (1453-1776) », *Bulletin de la Société des études du Lot*, XXIX, 1904, p. 263.